



Louis Vogel
Sénateur de Seine-et-Marne

Deux ans à
vos côtés



Sommaire

Réfléchir de manière transpartisane pour agir concrètement !	3
Nos prochains rendez-vous	4
De Melun à Coulommiers en passant par Montereau-Fault-Yonne, la Brie au cœur	6
Le Sénat en 2025	8
Le Sénat en chiffres	10
En séance	14
En Commission	20
De l'initiative au contrôle, une action quotidienne au service des élus et de vos enjeux	26
Une action concrète pour la Seine-et-Marne	30
Le carcéral, le pénal et nos territoires	32
Une action pour notre sécurité locale	35
La Seine-et-Marne au Sénat	38
Avec vous en Seine-et-Marne	40
Retour sur les cérémonies des vœux 2 025	42

Directeur de la publication & de la rédaction : Louis Vogel. **Crédits photo :** Médiathèque du sénateur, Mathieu Cloart Photo, Unsplash. **Conception et réalisation :** Cloart Mathieu - Create Together. **Imprimerie :** Sénat. Imprimé en France. Ce magazine est imprimé sur du papier issu de sources responsables.

 LOUIS VOGEL

 LOUISVOGEL.FR

 LOUISVOGEL

 L.VOGEL@SENAT.FR



S'INSCRIRE À LA
NEWSLETTER DU
SÉNATEUR POUR
ÊTRE TENU AU
COURANT DE
SON ACTUALITÉ

Réfléchir de façon transpartisane pour agir concrètement.



Depuis plusieurs mois, notre démocratie est plus que jamais interrogée.

Notre processus parlementaire est bouleversé, chacun devant se réinventer et travailler différemment pour maintenir notre pays à flot, notamment par l'adoption d'un budget.

La nomination de Sébastien Lecornu comme Premier ministre, quoi que l'avenir réserve à son gouvernement, n'aura évidemment pas, à elle seule, le pouvoir de fermer de sitôt la crise de confiance envers la politique traversée par les Français.

C'est pourquoi je souhaite la réussite du Premier ministre. Nous avons la responsabilité de donner au pays la stabilité dont il a tant besoin. C'est une nécessité pour relever les défis qui se posent à nous, un devoir vis-à-vis de tous les Français. Je sais que Sébastien Lecornu, élu local et homme de dialogue, a les qualités pour cela.

Parce que sa réussite sera celle de la France et non celle des intérêts personnels et partisans, parce que nous sommes à un moment décisif dans l'histoire de notre pays, les raisonnables et raisonnés, les constructifs et les responsables, doivent s'engager sur l'essentiel, l'urgent, avec lui et avec tous ceux qui s'accordent à se rassembler, face à ceux qui souhaitent le chaos.

Si le budget n'était pas adopté, nous entrerions dans une crise politique et sociale majeure. Il faut donc que les responsables politiques acceptent de se parler : c'est ce que les Français demandent et c'est l'intérêt de la France. C'est ainsi que nous redonnerons de la confiance à nos concitoyens.

Car ce profond malaise démocratique vient de beaucoup plus loin comme le montre la progression quasi continue de l'abstention et des extrêmes depuis 30 ans, qui pèse encore dans la conscience collective.

L'enquête annuelle « Fractures françaises » de la Fondation Jean-Jaurès, confirme la crise de confiance des Français envers les institutions, les personnels politiques et les partis sauf... les maires.

Ce sont les maires qui constituent le pilier de notre démocratie représentative : les Français continuent à leur faire confiance à 70 %. C'est une conviction que j'ai chevillée au corps : les maires, faut-il le répéter ici encore, sont au plus près des « Fractures françaises »... Et sont sans doute les plus à même de convaincre nos concitoyens des vertus du dialogue, du débat, du compromis... À condition qu'ils soient écoutés, restent convaincus et toujours mobilisés...

Le consensus, le pragmatisme, le sens des réalités, ce sont les maîtres mots de l'action des collectivités. Vous êtes les premiers garants de l'équilibre dont nos concitoyens ont besoin.

Au Sénat, j'entends être le relais de cette méthode.

Alors que s'ouvre à partir du mois d'octobre l'examen du projet de loi de finances 2026 et, avec lui, son flot de fragilités politiques et institutionnelles, l'esprit de responsabilité doit plus que jamais être de mise. L'effort de réarmement pour notre souveraineté, qu'elle soit diplomatique, économique, ou intellectuelle, appelle à l'union des bonnes volontés ; il nous faut réfléchir sur ces sujets de façon transpartisane pour agir concrètement. Telle a été ma boussole ces deux dernières années et telle sera ma position pour celles qui suivront.

Soyez assurés de mon engagement constant, tant au Sénat qu'en Seine-et-Marne, à agir avec détermination pour porter la voix de notre territoire.

Nos prochains rendez-vous



Septembre

Forum des Associations

Septembre rime avec rentrée et la vitrine de ceux qui rendent plus belle la Ville : nos associations. Forums et salons mettent à l'honneur nos bénévoles : découvrons-les notamment à Fontainebleau-Avon, au Val d'Europe avec Assomania, à Roissy-en-Brie, Montereau-Fault-Yonne, Mormant, Lésigny et dans tant d'autres communes et agglomérations de notre beau territoire !

20/09

A votre rencontre

Deux ans à vos côtés, c'est aussi partager, communiquer et échanger. Votre sénateur poursuit ses premières réunions de bilan parlementaire, à votre rencontre et à votre écoute.

27/09

63e congrès des Maires de Seine-et-Marne

S'il est un rendez-vous incontournable pour nos élus, c'est bien le Congrès des Maires et Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne, qui se tiendra à Dammarie-les-Lys sous la houlette du Président Guy Geoffroy. Plus que jamais, les territoires sont les clefs des défis posés à notre développement et nos politiques publiques.

01/10

Reprise de la session parlementaire

Après la session extraordinaire ouverte dès le 23 septembre, ce mercredi débute la reprise des séances publiques, de la vie en hémicycle même si nos sénateurs auront fait leur rentrée au préalable avec les réunions de commissions permanentes, commissions d'information, instances de groupes politiques.

04/10

Fête du Brie de Melun

Il ne s'agit pas, bien sûr, de choisir entre l'un de nos bries : Melun, Meaux, Montereau, Nangis, Coulommiers... concourent tous à notre terroir et à sa renommée mais de marquer, avec cette traditionnelle fête, notre attachement à nos produits locaux. Depuis 23 ans « Melun Fête son Brie » célèbre son fromage et les produits des terroirs le premier samedi d'octobre lors d'une foire festive devenue, en quelques années, l'une des plus importantes manifestations gourmandes d'Ile-de-France.

Ernest Renan a parfaitement défini l'objet des cérémonies patriotiques : « Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui à vrai dire, n'en sont qu'une, constituant cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis »

Qu'il s'agisse du 11 novembre, du 8 mai, la vision Renan est d'une acuité rare. Cette mémoire vive doit nous mobiliser plus que jamais en Seine-et-Marne. Dans une période de tensions et d'incertitudes, nous réaffirmons avec force notre attachement aux valeurs qui fondent notre Nation : liberté, égalité, fraternité. Les faire vivre au quotidien, c'est tout le sens de notre engagement collectif, comme ici lors des célébrations du 8 mai à Claye-Souilly.



De Melun à Coulommiers en passant par Montereau-Fault-Yonne, la Brie au cœur

Des traditions qui nous rassemblent au cœur de Melun, ville fière de son passé et tournée vers l'avenir, et à la foire de Coulommiers, c'est un même cœur battant : la Brie et ses richesses !

Pour son trentième anniversaire, la Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun nous a permis de nous retrouver, toutes générations et tous horizons confondus, autour des valeurs de générosité et de convivialité, ce patrimoine vivant que nous devons plus que jamais protéger.

A cette occasion, la Confrérie a intronisé de nouveaux chevaliers, ambassadeurs de nos terroirs, notamment Alain Marc (vice-président du Sénat), Kadir Mebarek (maire de Melun), Franck Riester (ancien ministre et député de Seine-et-Marne), Virginie Dubois-Dhorne (championne du monde 2021 des Fromagers), Jean-Charles Herrenschmidt (président de la CCI de Seine-et-Marne)

A l'heure où se développe une compétition commerciale acharnée, nos produits sont notre identité et notre force en Seine-et-Marne : soutenir nos filières agricoles et alimentaires est un devoir. C'est pourquoi nous étions nombreux, invités par Laurence Picard, maire et Franck Riester, député, avec François Bayrou, Annie Genevard Ministre de l'Agriculture et Françoise Gatel, à la foire aux fromages et vins de Coulommiers. Merci pour nos agriculteurs. Au cœur de ces traditions au service de notre excellence alimentaire, comment ne pas saluer la présence constante de la FDSEA de Seine-et-Marne et de Jeunes Agriculteurs de Seine-et-Marne, garants de nos valeurs.

Avec la confrérie du brie de Montereau, remise au goût du jour par le maire, James Chéron, et les associatifs locaux, la Seine-et-Marne a célébré un nouveau pilier de notre gastronomie fromagère.



Louis Vogel et l'épée de Jean sans peur à Montereau



Avec Franck Riester, François Bayrou, et Annie Genevard, à Coulommiers



À Coulommiers avec Françoise Gatel, ministre en charge de la ruralité



Virginie Dubois-Dhorme, Alain Marc, Kadir Mebarek et Franck Riester, nouveaux chevaliers du Brie de Melun avec Colette Mélot, sénatrice honoraire



Entouré des confréries du Brie de Montereau et du sucre d'orge de Moret, Louis Vogel nouvel ambassadeur du Brie de Montereau



Le Brie de Melun peut compter sur les nouvelles générations !



Avec Jean-Louis Thériot, député, James Chéron, maire, Majdoline Bourgeois - El Abidi, conseillère départementale, à Montereau



Le Brie de Melun fièrement représenté à Coulommiers



Inauguration de la foire aux vins et aux fromages de Coulommiers avec Franck Riester, député, François Bayrou, premier ministre, Laurence Picard, maire, Thierry Cerri, vice-président du Département



Le Sénat en 2025

Pôle de stabilité de nos
institutions

Dans un paysage politique morcelé, qui vit au rythme des soubresauts de l'Assemblée nationale, le Sénat est devenu un maillon essentiel pour l'exécutif.

Avec les élections législatives de 2022, et surtout celles consécutives à la dissolution de juin 2024, l'Assemblée nationale, sans majorité et imprévisible, a perdu le premier rôle. Le Sénat, avec une majorité claire et sa réputation de sérieux, a gagné le statut de stabilisateur de la vie parlementaire.

Au total, le Sénat aura examiné 95 textes, hors conventions internationales, au cours de la session (contre 98 l'année dernière), dont 75,8 % de propositions de loi, contre 75,5 % l'année dernière.

«Le bicamérisme place le Sénat en position centrale, comme l'unique assemblée capable de conduire sereinement un travail cohérent. Que l'on en juge par la seule réforme structurelle adoptée depuis l'été dernier : la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic est le fruit d'une logique sénatoriale éprouvée, consistant à examiner sérieusement un sujet. Nous avons travaillé en commission des lois sur deux textes distincts, eux même issus d'une mission d'enquête. Résultat : enrichi sur le fond, le travail ne pouvait souffrir sur la forme. L'enracinement dans la réalité et l'approfondissement des dossiers ne sont pas synonymes de procrastination, mais d'une délibération et d'une décision éclairées »

- Louis Vogel

Près d'un texte sur deux adoptés issus du Sénat

Le nombre de textes définitivement adoptés, hors conventions internationales, s'établit à 51 textes, un nombre supérieur à celui de la session précédente (44). Sur ces 51, 30 sont issus d'initiatives parlementaires, dont 21 d'initiative sénatoriale. Si cette proportion est en baisse par rapport à la session 2023-2024, elle reste supérieure à celle des trois précédentes années parlementaires.

28 textes, hors conventions internationales, sur 51, ont été adoptés après accord en commission mixte paritaire, soit une proportion de 54,9 %, en augmentation par rapport à l'année dernière (52,3 %). Seules 4 commissions mixtes paritaires sur 33 (soit 12,1 %) ne sont pas parvenues à se mettre d'accord sur un texte commun. Il s'agit du plus faible taux d'échec depuis la session 2010-2011 (4 % seulement).

L'enracinement dans la réalité et l'approfondissement des dossiers

Hors textes financiers et hors conventions internationales, 3 textes sur 48 ont fait l'objet du « dernier mot » de l'Assemblée nationale cette année, soit 6,2 % des textes définitivement adoptés. Si cette proportion est en hausse par rapport à 2022-2023 (2,5 %) elle est en baisse par rapport aux années 2021-2022 (10,5 %) et surtout 2020-2021 (20,4 %).

Un appui indispensable pour l'exécutif

Le gouvernement de Michel Barnier (septembre-décembre 2024) avait marqué un changement de cap. Après la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024, le Premier ministre, nommé le 5 septembre suivant, avait intégré dans son équipe dix sénateurs et sénatrices. Un fait inédit dans l'histoire de la Ve République, là où son prédécesseur Gabriel Attal (janvier-septembre 2024) avait totalement fait l'impasse sur le Palais du Luxembourg. Ils sont encore sept représentants du Sénat dans le gouvernement de François Bayrou.

Sans majorité au Palais-Bourbon, le gouvernement Bayrou, tout comme son prédécesseur l'avait fait, s'appuie essentiellement sur le Sénat pour légiférer.

Aujourd'hui, les principaux textes viennent souvent du Sénat, de la loi sur le narcotrafic aux textes sur l'agriculture (Loi Duplomb) ou la réforme de l'audiovisuel public. C'est là aussi que les discussions sur le budget 2025 ont eu lieu et qu'ont déjà été engagées celle sur le budget 2026





Le Sénat en chiffres

En séance...

Loi de finances, temps de travaux
dans l'hémicycle

729 h

Amendements adoptés

18 561

Temps en séance hors textes
financiers

356 h 39

Questions au Gouvernement

453

Questions orales sans débat

482

en discussion...

Amendements votés au Sénat
et adoptés à l'Assemblée

86,1 %

Propositions de loi Assemblée

28

Modalités d'adoption des textes (hors conventions internationales)

Adoption par la
navette

18

Propositions de loi Sénat

44

Adoptions texte
CMP

28

Projets de loi

14

Dernier mot à
l'Assemblée nationale

5

et adopté

Les lois adoptées définitivement
d'initiatives sénatoriale

12

Projets de loi

8

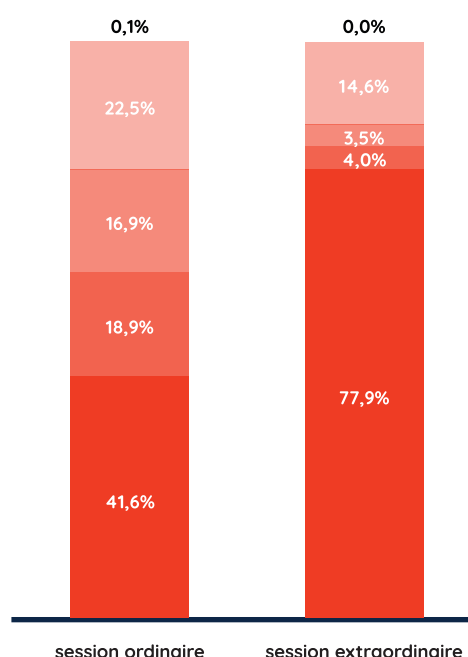
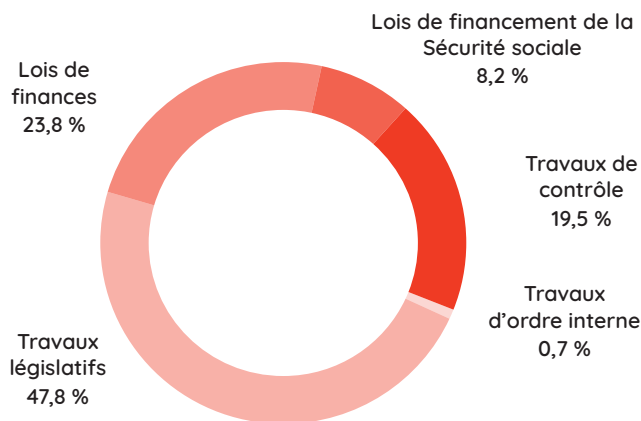
Propositions de loi Assemblée

10

Répartition des heures de séance par nature des travaux

Année parlementaire 2024-2025

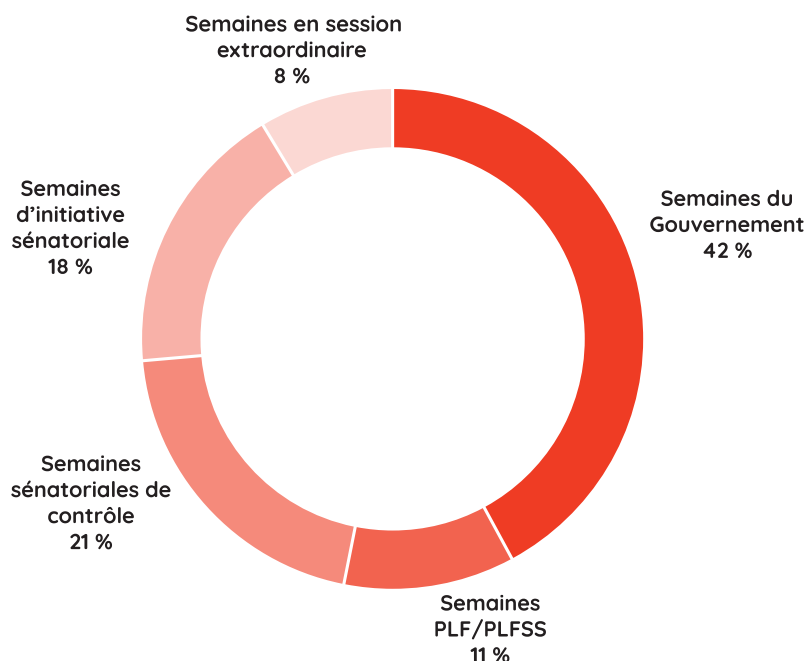
Deux ans à vos côtés



Répartition des heures de séance par nature des travaux, au cours de la session ordinaire et de la session extraordinaire

- Travaux d'ordre interne
- Travaux de contrôle
- Lois de financement de la sécurité sociale
- Lois de finances
- Législatif (sauf textes financiers)

Répartition des semaines de séance entre le Gouvernement et le Sénat





La salle des conférences, qui se constitue de plusieurs appartements réunis par Napoléon III est sans aucun doute la salle la plus impressionnante du palais. A ses extrémités se trouvent des plafonds en cul-de-four (des voûtes en forme de quart de sphère) qui représentent des personnages célèbres de l'histoire de France, comme Charlemagne ou Jeanne d'Arc. Dans la coupole sont visibles Napoléon Ier et Napoléon III, qui s'inscrivent dans la continuité des figures emblématiques de l'histoire de France.

Si la plupart des richesses culturelles visibles représentent la monarchie et les empires (on peut voir le trône de Napoléon I et des statues qui représentent ses conquêtes), des bustes de Marianne, figure de la République, sont aussi exposés. La salle des Conférences occupe un espace dont la fonction a évolué au fil de l'histoire.

Longue de 57 mètres, large de 10,60 m et d'une hauteur de 11,60 m (15 m sous la coupole), la salle est remarquable pour sa dorure à l'or fin.

Sa configuration résulte de l'agrandissement du palais côté jardin pour abriter l'hémicycle actuel du Sénat. Autrefois la partie ouest était l'ancien hémicycle de 80 places. Initialement galerie du trône, ensuite salle des fêtes sous Napoléon III, elle doit son nom au fait qu'elle accueillait en 1919 le Président Américain Wilson à l'occasion du banquet de la Conférence de la Paix.

Depuis quelques années, la Salle des conférences abrite dans sa partie ouest une collection de bustes de Marianne.





En séance

Proposition de loi visant à soutenir les collectivités dans la prévention et la gestion des inondations

Notre département, et plus particulièrement les communes de la Vallée du Grand Morin, a subi en février dernier de lourdes inondations.

Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Saint-Germain-sur-Morin : les dégâts ont été importants et les collectivités ont su intervenir avec un engagement qui suscite l'admiration, mais avec un cadre juridique encore insuffisant pour les accompagner dans l'après-crise.

Ainsi, le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de loi visant à renforcer l'appui aux collectivités territoriales dans leurs actions de prévention et de gestion des inondations.

Face à l'intensification de ces événements et aux conséquences souvent désastreuses que nous vivons trop souvent en Seine-et-Marne, cette initiative vise principalement à :

- clarifier les procédures encadrant l'entretien des cours d'eau, levier majeur de prévention des inondations,
- renforcer le soutien apporté aux collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI),
- accompagner les territoires sinistrés dès la phase post-crise grâce à la mise à disposition d'une « réserve d'ingénierie » au service de la solidarité nationale.

Proposition de loi contre les fraudes aux aides publiques, des avancées concrètes

Le Sénat a adopté la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre les fraudes aux aides publiques, initiée par l'ancien ministre des Comptes publics Thomas Cazenave.

Cette initiative législative vise à fournir aux administrations et organismes publics des outils performants pour lutter efficacement contre les fraudes aux aides publiques, en particulier dans les secteurs de la rénovation et de l'efficacité énergétique.

Le groupe des Indépendants-République et Territoires, dont Louis Vogel est membre, a largement contribué à son écriture. En effet, certaines conclusions de la mission d'information sur la commande publique, rapportée par le sénateur Dany Wattebled, et la proposition de loi visant à réguler le démarchage téléphonique du sénateur Pierre-Jean Verzellen, adoptée dans la niche parlementaire du groupe en mars 2024, ont été intégrées dans le texte final : à partir du 11 août 2026, le démarchage téléphonique sera donc interdit par défaut dans tous les secteurs. Le principe actuel est ainsi inversé puisque seuls les consommateurs ayant donné leur accord explicite pourront être contactés. Une avancée législative importante.

Proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement », plus de liberté pour nos communes

Véritables serpents de mer depuis la loi NOTRE de 2015, ce texte prouve que malgré le contexte parlementaire contraint, le Sénat et ses acteurs peuvent engager un travail de fond jusqu'à sa promulgation.

Il aura fallu tout le poids de l'engagement du sénateur Alain Marc, vice-président du Sénat et membre du groupe Les Indépendants, de l'expertise de son collègue Jean-Michel Arnaud (UC) et de l'action de Louis Vogel, cosignataire du texte, pour défendre le dispositif tant en commission qu'après de la Ministre en charge du dossier, François Gatel, et de son cabinet. Attaché au principe de subsidiarité et soucieux d'apporter une réponse à une préoccupation largement partagée par les élus, le Sénat, a, depuis 10 ans, à plusieurs reprises, critiqué le caractère obligatoire de ce transfert.

Le travail collaboratif a porté ses fruits. Ainsi, à partir du 1er janvier

2026 – date à laquelle les compétences en matière d'eau et d'assainissement devaient être obligatoirement transférées aux communautés de communes, un processus d'intercommunalisation qui portait atteinte aux libertés communales et engendrait de nombreuses complexités et se verra assoupli.

Concrètement, les communes ayant conservé les compétences « eau » et « assainissement » ne seront plus contraintes de les transférer d'ici 2026. Cette mesure ne remet toutefois pas en cause les transferts déjà réalisés à la date d'entrée en vigueur de la loi. Certes, la mutualisation peut s'avérer pertinente, notamment pour une meilleure préservation des ressources en eau et une réduction des coûts de gestion, mais ce sont les communes et les intercommunalités qui restent les mieux à même de définir l'échelle appropriée de cette mutualisation. Une avancée majeure pour la défense des libertés communales.



Proposition de loi visant à garantir une solution d'assurance à l'ensemble des collectivités

C'était déjà l'une des préconisations de la mission d'enquête sur les émeutes de juin 2023, instance à laquelle Louis Vogel a participé en tant que représentant de la commission des lois.

La mission a été suivie par une mission d'information sur les défis assurantiels rencontrés par les collectivités qui a trouvé une traduction législative. Cette proposition de loi, cosignée

par Louis Vogel, adoptée au Sénat en juin, s'inscrit dans la continuité de ce travail de fond mené pour vous apporter des solutions concrètes.

L'objectif du texte est de favoriser la médiation : il ouvre aux collectivités et aux EPCI la possibilité de recourir à un médiateur public en cas de « litige qui l'oppose à son assureur ».

La dotation de solidarité élargie aux « émeutes et mouvements populaires »

Le texte étend également l'actuelle dotation de solidarité aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques aux « émeutes et mouvements populaires ». Cette dotation, qui prendra désormais le nom de « dotation d'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements face aux risques majeurs », entrera en vigueur au 1er janvier prochain.

Il deviendra désormais obligatoire pour les assureurs de couvrir les dommages résultant de ces émeutes et mouvements populaires. La proposition de loi dispose clairement qu'un assureur qui refuserait de couvrir une commune sur ce risque s'expose, en cas de maintien de son refus, au retrait de son agrément.

Le texte donne des définitions précises : constitue une émeute « tout rassemblement de personnes accompagné de violences et dirigé contre l'autorité en vue d'obtenir la satisfaction de revendications politiques, économiques ou sociales » ; et constitue un mouvement populaire « tout rassemblement de personnes accompagné de violences et visant à troubler l'ordre public ».

Par ailleurs, « en cas d'émeute, les choses se passeraient de la même façon que lors des catastrophes naturelles : la commune devrait faire une « demande de reconnaissance d'émeute ou de mouvement populaire d'intensité exceptionnelle », qui serait acceptée ou non, par arrêté ministériel. Seule la publication de cet arrêté permettrait de toucher une indemnisation par le fonds de gestion des risques d'émeutes.



En commission des lois durant les travaux de la mission émeutes, avec la présidente Muriel Jourda

Proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins dans les territoires

L'accès aux médecins généralistes est également marqué par des inégalités territoriales : 67 % des habitants de Seine-et-Marne rencontrent des difficultés, tout comme 66 % de ceux de l'Essonne, contre 48 % des habitants du Val-de-Marne, 46 % de ceux des Hauts-de-Seine et 43 % des Parisiens.

Très souvent, les médecins, même généralistes, préfèrent s'installer dans les grandes villes et délaissent nos zones rurales et péri-urbaines. Pourtant nos collectivités s'engagent en Seine-et-Marne : Bois-le-Roi vient d'ouvrir son pôle santé, Roissy-en-Brie développe le sien avec succès depuis 5 ans tout comme la Ferté Gaucher où le site gagne en ampleur.



L'inauguration du pôle médical de Pringy en janvier dernier est également venue compléter le maillage par ce projet engagé par Louis Vogel alors président de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine. Avec un médecin généraliste et deux praticiens paramédicaux, cette structure médicale, qui a bénéficié du concours financier de l'Agglomération, dote la ville de Pringy d'une offre de santé de proximité.



Le Département agit également pour le maintien et le développement de l'accès aux soins sur le territoire avec son plan de reconquête de l'offre médicale. Ainsi, le législateur se devait d'accompagner les actions des collectivités et d'offrir un cadre juridique sur la question primordiale de l'installation des professionnels de santé.

Résultat : en mai dernier, le Sénat a adopté cette proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins dans les territoires, pensée à partir des expériences du terrain.

Le point fort : renforcer le rôle des départements et des élus locaux dans l'évaluation de l'offre de soins.

Le texte crée un Office national de l'évaluation de la démographie des professions de santé, qui devra notamment dresser et rendre public un bilan annuel des besoins identifiés pour chaque profession de santé aux niveaux national et territorial. Cet office remplacera l'actuel Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS).

A l'échelle locale, des offices départementaux, présidés par les présidents des conseils départementaux, seront chargés d'identifier les besoins en professions de santé dans les territoires, après consultation des élus des communes et intercommunalités. Ils auront un rôle dans la fixation des zones sous-denses, à savoir les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou des difficultés d'accès aux soins et les zones sur-denses où le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé. Les agences régionales de santé (ARS) devront, en effet, prendre en compte leur avis lorsqu'elles déterminent chaque année par arrêté (contre deux ans aujourd'hui) ces zones.

De plus, les Départements se voient confier un rôle de coordination des actions en faveur de l'installation des professionnels de santé dans les zones sous-denses. Cette coordination se fera avec les ARS et les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM).

Régulation de l'installation des médecins



À l'heure actuelle, les médecins ont la liberté de s'installer où ils veulent. La proposition de loi vient aménager ce principe. Elle prévoit d'encadrer l'installation des médecins libéraux et salariés, qui devront obtenir une autorisation de l'ARS. Elle distingue les généralistes des spécialistes :

- l'installation des médecins généralistes dans une zone en surdensité sera subordonnée à leur exercice en parallèle, à temps partiel, dans une zone sous-dotée ;
- l'installation des médecins spécialistes dans une zone bien dotée sera conditionnée au départ d'un confrère dans la même spécialité et la même zone. Deux dérogations sont toutefois prévues : s'ils s'engagent à exercer en plus, à temps partiel, dans une zone sous-dense ou à titre exceptionnel si leur installation est nécessaire pour maintenir l'accès aux soins dans le territoire.

Ce principe d'une arrivée pour un départ s'applique déjà à la plupart des autres professions de santé, notamment les chirurgiens-dentistes depuis 2023.

Le Sénat toujours aux côtés de nos agriculteurs

Avec deux textes soutenus par votre sénateur, le Sénat a pris ses responsabilités pour aider notre production agricole et ses professionnels. En Seine-et-Marne, et partout en France, les acteurs de la terre méritent notre mobilisation.

Projet de loi d'orientation agricole

Après un ultime vote au Sénat en mars, le projet de loi d'orientation agricole a été définitivement adopté par le Parlement.



La version finale du texte intègre de nombreuses dispositions introduites par les sénateurs : souveraineté alimentaire, réseau « France Services Agriculture », guichet unique pour faciliter les installations et les transmissions d'exploitations, Bachelor Agro, sanctions en cas d'atteintes à la biodiversité... La loi d'orientation agricole

ambitionne de répondre au défi du renouvellement des générations agricoles.

Le texte précise, par exemple, les objectifs auxquels les politiques publiques devront répondre d'ici dix ans en matière d'installation des agriculteurs et de transmission des exploitations. Le pays devra compter d'ici à 2035 au moins 400 000 exploitations et 500 000 agriculteurs. Pour atteindre cette cible, les pouvoirs publics devront assurer la régulation du marché foncier pour le rendre accessible, mener dès 2025 une réforme de la fiscalité applicable à l'installation et à la transmission et bâtir une stratégie de lutte contre la concentration excessive des terres et leur accaparement.



Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur

Cosignée par votre sénateur, la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur dite « Duplomb » a pu être définitivement adoptée, en grande partie grâce au volontarisme sénatorial et à l'issue d'une commission mixte paritaire décisive après les blocages constatés à l'Assemblée Nationale.

Ces mesures étaient très attendues par la profession agricole, après les manifestations de l'automne 2023 et celles de l'hiver 2024 qui ont mobilisé des dizaines de milliers d'agriculteurs à travers la France. De nombreuses rencontres ont eu lieu entre les syndicats agricoles et les différents Premiers ministres et ministres de l'Agriculture.

L'objectif : réajuster les normes pour assurer des modes de production justes, équilibrés et efficaces.



Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, résume parfaitement l'enjeu

“Ce texte, très attendu sur le terrain, donne les moyens à toutes les filières pour assurer notre souveraineté alimentaire. La proposition de loi apporte un cadre législatif clair, qui revient sur des transpositions et surréglementations déconnectées des réalités.”

Décision du Conseil constitutionnel : explications

Le Conseil constitutionnel n'a pas censuré le fond de la réintroduction de l'acétamipride, dans sa décision du 7 août dernier.

Il a jugé que le législateur avait poursuivi un motif d'intérêt général tout en estimant cependant que le dispositif proposé était insuffisamment encadré.

Le gouvernement sera sollicité pour prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas laisser des filières dans l'impasse car des milliers d'emplois sont menacés.

Les modalités de réintroduction devront être corrigées pour répondre aux critères fixés par le Conseil constitutionnel et cela donne des pistes réglementaires concrètes.

80 % du texte sera mis en application au profit de la simplification du quotidien de nos agriculteurs, le texte ayant été promulgué par le Président de la République

Votre sénateur reste pleinement mobilisé pour notre souveraineté alimentaire



En commission

Membre de la commission des lois

Dès son élection, c'est à la commission des lois que votre sénateur a pris place. Son champ de compétences couvre le droit constitutionnel, les libertés publiques, le droit électoral, civil et pénal, l'organisation de la justice et des collectivités territoriales, le droit commercial et le droit des sociétés. La commission des lois initie également les diverses commissions d'enquête parlementaires. En somme : une instance incontournable dans la fabrique de la loi au Sénat. Rares sont les textes qui ne passent pas par cette commission, le régalién au premier chef, mais aussi toutes les dispositions macro-économiques ou qui touchent aux territoires. Une instance primordiale pour un mandat utile.

Vice-Président de la commission des Affaires européennes

Au Sénat, la commission des Affaires européennes (EUROc) est, avec celle de l'Assemblée nationale, l'une des deux commissions chargées des questions européennes au sein du Parlement français. Elle a pour principales missions le suivi des travaux menés par les institutions

de l'Union européenne et l'information du Sénat sur ces questions. Engagé sur ces dossiers depuis de nombreuses années, convaincu de la nécessaire association des législations européenne et nationale pour aboutir à une loi efficace, équilibrée et pérenne, Louis Vogel fait de la Vice-Présidence de cette commission un atout pour une action parlementaire complète.



Durant la visite de la prison de la Santé avec Bruno Clément-Petremann, directeur du site et Olivier Bitz Sénateur de l'Orne.

Commission des lois

Dans le cadre du projet de loi de finances et des futurs projets de lois, auditions de Gérard Darmanin et François-Noël Buffet pour le ministère de la Justice et celui de l'Intérieur

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances et des engagements budgétaires de l'Etat, la commission des lois auditionne les principaux ministères régaliens, en premier lieu celui de l'Intérieur et celui de la Justice.

C'est en tant que rapporteur pour avis budgétaire pour l'administration pénitentiaire, mais aussi comme référent Justice de son groupe, que Louis Vogel a pu interroger Gérard Darmanin, garde des Sceaux et ministre de la Justice, sur les grandes orientations de la Place Vendôme, notamment sur le statut pénal des mineurs et l'évolution du plan prisons.



En commission pour présenter le rapport budgétaire sur l'administration pénitentiaire.

Sur la population carcérale: « La surpopulation carcérale soulève d'énormes problèmes pour le respect de la dignité humaine, l'attractivité des professions de l'administration pénitentiaire ou encore l'efficacité de la réponse pénale - au vu du taux de récidive de 70 %, notamment. Vous avez pris des mesures sur l'exécution des peines et infléchi la politique de construction de prisons. Vous avez également rejeté la régulation carcérale, qui est une subordination de la politique

aux conditions matérielles, soit l'absence même de politique. Si la construction de prisons est une nécessité du fait de la vétusté des établissements existants, la politique bâtiminaire ne sera pour autant jamais une solution. Il faudrait construire une prison par mois pour aligner le nombre de places de prison sur le nombre de détenus ! La solution se trouve dans la politique pénale. »

Et de poursuivre en tant que membre du comité de réforme du Code de procédure pénale: « Nos juges sont de plus en plus sévères et prononcent de plus en plus de peines de prison ferme. Ne faudrait-il pas une meilleure mise en cohérence entre la politique pénale et la politique carcérale, pour que les parquets, les juges du siège et l'administration pénitentiaire travaillent dans la même direction ? »

A cela, le Ministre a répondu: « De manière générale, il faut réduire le nombre des peines. En France, les magistrats peuvent prononcer 235 peines en matière pénale. En Allemagne, ces peines sont seulement au nombre de trois. Il existe tout d'abord des jours-amendes, pouvant aller de 1 euro à 300 000 euros par jour, jusqu'à 365 jours, un défaut de paiement au bout du deuxième jour pouvant entraîner une peine de prison. Il existe ensuite une peine de probation, qui n'est pas fondée sur la volonté des personnes condamnées. Celles-ci sont condamnées à effectuer des TIG ou à porter un bracelet électronique, ce qui implique de mener un travail d'insertion et de probation presque dès la garde à vue. Enfin, la troisième peine est la prison.

Il faut donc simplifier drastiquement l'échelle des peines.

J'entends certains candidats potentiels à l'élection présidentielle évoquer la suppression du juge de l'application des peines. Mais il y aura toujours un juge de la peine, chargé de traiter les contentieux. Dans ce cas, il faut aller jusqu'au bout, et simplifier le Code pénal, le Code de procédure pénale et l'échelle des peines, et mener un important travail en amont de la condamnation. »

Déjà engagé dans le cadre de la concertation du futur projet de loi pénal travaillé par le Ministère, Louis Vogel continuera, en commission et dans l'Hémicycle, à porter une vision de plus en plus prescriptive sur ces volets.

Rapporteur de deux propositions de loi travaillées en commun avec le ministère de l'Intérieur (réforme du vote des détenus et composition des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance), c'est en sénateur particulièrement engagé sur les questions sécuritaires territorialisées que Louis Vogel a pu auditionner François-Noël Buffet, ministre délégué, notamment sur le Beauvau des Polices Municipales.



« Afin de faciliter l'intervention des polices municipales et d'adapter la réponse opérationnelle à la diversité des territoires, il convient de lever les freins juridiques et techniques existant aujourd'hui. Les besoins sont en effet variables et les maires doivent pouvoir décider d'armer ou non leurs effectifs, y compris d'équipements léthaux. » a pu expliquer Louis Vogel.

3 812 collectivités employaient des polices municipales en 2023. Parmi elles, 1 905 collectivités emploient un à deux agents, 1 382 collectivités emploient trois à dix agents, 525 collectivités emploient plus de dix agents, et 24 communes emploient plus de 100 agents, soit 0,6 % du total. Il s'agit bien entendu des grandes métropoles.

En outre, le nombre de policiers municipaux a augmenté de plus de 45 % en dix ans : on recensait 5 641 agents en 1984, 19 405 policiers en 2012 et 28 161

personnels en 2023, avec une prévision de l'ordre de 10 000 à 11 000 policiers municipaux supplémentaires à l'horizon 2 026. En revanche, le nombre de gardes champêtres a chuté de moitié en dix ans, passant de 1 240 agents en 2012 à 602 agents en 2023.

Dans le cadre de cette audition, le Ministre a présenté les contours du futur projet de loi relatif aux polices municipales, fondé sur des travaux sénatoriaux. Le Sénat a, en effet, engagé, avec la mission d'information sur les polices municipales, un travail ambitieux au sein de la Commission des lois, comme l'explique Louis Vogel : *« Cette mission vient compléter utilement les réflexions issues du « Beauvau des polices municipales ». Tous les éléments semblent aujourd'hui réunis pour permettre un véritable changement et une réforme d'ampleur. »*

Et de poursuivre : *« En tant que maire de Melun et président de l'agglomération de Melun, j'ai renforcé ma police municipale et mis en place une police intercommunale. Dans ce cadre, j'ai pu observer sur le terrain les ferments d'une concurrence, voire d'une rivalité, entre police municipale et police nationale, Melun étant située en zone police. Monsieur le ministre, quelles garanties comptez-vous apporter pour assurer une complémentarité réelle, plutôt qu'une concurrence, entre police municipale et forces de sécurité intérieure ? Comment éviter que, dans certains territoires, la police municipale ne vienne prendre la place de la police nationale ou celle de la gendarmerie ? ».*

*Tous les éléments semblent
aujourd'hui réunis pour
permettre un véritable
changement et une réforme
d'ampleur.*

Des nombreuses auditions menées ont révélé une forte attente quant à l'extension des prérogatives des policiers municipaux, afin de les adapter aux réalités de terrain, mais sans que ces changements amènent à ce qu'ils basculent sous l'autorité du procureur de la République. A la question de Louis Vogel, François-Noël Buffet a pu apporter les éclairages nécessaires, notamment avec l'objectif de renforcement du rôle des conventions de coordination. L'examen du projet de loi dont l'examen à l'automne est toujours d'actualité, permettra à votre sénateur de continuer de porter une action pour la sécurité locale au cœur de la commission des lois.

Commission des lois

Proposition de loi « Rétention des personnes condamnées pour des faits d'une particulière gravité ».

Cette proposition de loi vise à allonger jusqu'à 210 jours la durée de rétention d'un étranger en situation irrégulière condamné pour « des faits d'une particulière gravité et présentant de forts risques de récidive ».

Louis Vogel a pu participer à l'élaboration de ce texte, tant en commission qu'en séance comme chef de file de son groupe.

Actuellement, à moins d'être condamné pour terrorisme, un étranger ne peut pas être retenu dans un centre de rétention administrative (CRA) au-delà de 90 jours. À l'expiration de ce délai, même si aucune solution

d'éloignement n'a été trouvée, la personne doit être libérée.

Or la plupart des éloignements de personnes retenues en CRA ont lieu après 90 jours. Cela montre clairement que la réforme facilitera l'achèvement des procédures en offrant aux autorités le délai supplémentaire dont elles ont besoin pour agir.

La proposition de loi élargit donc les cas dans lesquels la rétention administrative des étrangers peut être prolongée jusqu'à 210 jours : condamnation pour des faits graves, menace particulièrement grave pour l'ordre public...



D'autres mesures complètent le texte : rétention maximale de 7 mois pour des faits très graves, placement et prolongations de rétention, retenue pour vérification du droit au séjour...

« Cette proposition de loi ne résoudra pas tout », explique Louis Vogel, « il faut en être conscient. Plusieurs questions restent ouvertes, notamment en ce qui concerne la procédure. Une expulsion avec un retrait de carte de résident et une OQTF constituent encore deux procédures distinctes. Nous avons besoin de les unifier ».

Commission des lois

Proposition de loi visant à reconnaître le préjudice subi par les personnes condamnées sur le fondement de la législation pénalisant l'avortement, et par toutes les femmes

Alors que le Parlement a voté l'an passé, par la loi constitutionnelle du 8 mars 2024, l'inscription de l'interruption volontaire de grossesse dans notre Constitution, cette proposition de loi permettra de rendre hommage à toutes celles qui n'ont pas pu bénéficier de cette reconnaissance.

« Un demi-siècle après la dépénalisation de l'avortement, nul ne saurait contester les souffrances, qu'elles soient physiques ou morales, endurées par ces femmes amenées à subir des avortements clandestins et

par certaines des personnes y ayant procédé. » a déclaré Louis Vogel.

La proposition de loi reconnaît, d'une part, les souffrances endurées aussi bien par les femmes ayant eu recours à l'IVG que par les personnes condamnées pour l'avoir pratiquée.

Elle institue, d'autre part, une commission nationale indépendante auprès du Premier ministre afin de collecter les témoignages des préjudices subis et entretenir la mémoire de ces derniers.

Louis Vogel, chef de file de son groupe pour ce texte, clarifie la démarche législative et le travail de la commission : *« Il s'agit bien d'un texte mémoriel, qui n'ouvrira aucun droit à des indemnisations ou compensations financières. La commission des lois a tenu à apporter cette précision indispensable. J'approuve également sa position lorsqu'elle a souhaité modifier la composition de la commission nationale indépendante en écartant les représentants de l'Etat et en y incluant des historiens et des chercheurs spécialistes du sujet ».*

Commission des lois

Proposition de loi « Égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public »

Il est parfois de courts textes qui portent de grandes avancées.

La proposition de loi visant à proroger le dispositif d'expérimentation favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public fait partie de ceux-ci. « *Il s'agit d'affirmer davantage cette méritocratie à laquelle nous sommes tous très attachés. Nous avons travaillé en commission puis dans l'Hémicycle pour que cette proposition soit examinée dans un esprit consensuel, bien au-delà des clivages partisans. Cela traduit notre engagement profond en faveur de l'égalité des chances qui garantit à chacun la possibilité de réussir par son mérite et son travail.* » souligne Louis Vogel.

Cette proposition de loi poursuit trois objectifs.

D'abord, elle vise à prolonger l'expérimentation du concours externe « Talents » pour l'accès à certaines écoles de service public. Initialement conçu pour n'être plus applicable après le 31 décembre 2024, le programme « Talents » a été prorogé jusqu'au 31 août 2028. En conséquence, le texte reporte au 31 mars 2028 la remise au Parlement par le Gouvernement du rapport évaluant l'expérimentation du concours externe « Talents » et des « Prépas Talents ».

Ensuite, elle élargit la voie des concours « Talents » aux concours permettant l'accès aux écoles assurant la formation de militaires afin d'y inclure les ingénieurs de l'armement.

Enfin, elle précise que le dispositif des « Prépas Talents » sera appliqué aux concours ouverts à partir du 1er août 2024 de façon rétroactive.



Quand le sénateur retrouve ses habits de professeur auprès de scolaires à Dammarie-les-Lys

Une Commission européenne au cœur des débats de l'année.

A l'heure où les questions géopolitiques et les choix économiques internationaux n'ont jamais été aussi impactants dans le débat public français, la commission des affaires européennes s'avère une instance particulièrement scrutée au Sénat.

Benjamin Haddad, Ministre délégué chargé de l'Europe, Salomé Zourabichvili, 5e présidente de Géorgie, Enrico Letta, ancien président du Conseil italien, Sophie Primas, alors ministre déléguée chargée du commerce extérieur et des Français de l'étranger, Christian Noyer, gouverneur honoraire de la Banque de France, Vladimir Kara-Mourza, vice-président de la Fondation Russie libre, ancien prisonnier politique russe, font partie des nombreuses personnalités auditionnées.

Des dossiers à fort enjeu ont été mis sur la table : intelligence artificielle, élargissement de l'Union, avenir de la politique agricole commune, positionnement de l'Europe face à la présidence Trump, Programme européen pour l'industrie de la défense (EDIP)

S'il est une thématique qui doit retenir notre attention, c'est bien la définition de notre politique énergétique.

Le Sénat a adopté la proposition de loi Gremillet sur la programmation de l'énergie qui acte la relance du nucléaire ainsi que le « renforcement » des renouvelables. La trajectoire devra être précisée dans un décret à l'automne, à la fin du cheminement parlementaire du texte qui doit à nouveau être examiné à l'Assemblée.

Sur l'énergie, si chaque Etat garde la main sur sa politique énergétique, l'Union européenne agit pour sécuriser l'approvisionnement du continent et maintenir des prix accessibles. Elle s'est engagée par exemple à réduire les émissions de gaz à effet de serre, alors que plus des deux tiers de l'énergie consommée y est d'origine fossile.

Alors que notre département est directement impacté par cette politique en raison de ses nombreux sites énergétiques - site Total à Grandpuits-Bailly-Carrois et son projet hydrogène, parc éolien Gatinais I & II sur les communes de Beaumont-du-Gâtinais et Gironville -, Louis Vogel a pu présider une réunion de la commission consacrée au sujet de « L'Union européenne face au défi de sa souveraineté énergétique ».

Des spécialistes tels que Nicolas Berghmans, directeur du programme Nouvelles politiques industrielles à l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRl) ; Clara Calipel, chercheuse en investissements climat européens à l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) ; Dominique Jamme, directeur général des services de la Commission de régulation de l'énergie, des sénateurs experts, notamment Daniel Gremillet, auteur de la loi de programmation de l'énergie, y ont participé.

Si l'on ne doit retenir qu'un point, c'est certainement celui de la maîtrise des prix du gaz et de l'électricité. La flambée des prix de l'énergie, en particulier ceux

de l'électricité, est devenue un défi européen. Plusieurs mesures d'urgence ont été prises. Des achats communs de gaz entre les Etats membres ont par ailleurs été opérés afin de négocier de meilleurs prix.

En parallèle, l'Union européenne a réformé son marché de l'électricité. Présentée par la Commission en mars 2024, la révision a été adoptée en mai 2025. L'idée consiste en particulier à privilégier des contrats de long terme, permettant d'éviter que le prix de l'électricité connaisse de trop importantes fluctuations sur les marchés de gros, c'est-à-dire là où les producteurs vendent leur énergie aux fournisseurs en amont de la livraison aux usagers, ménages comme entreprises.

Un peu plus tôt cette année, un règlement avait aussi été adopté par l'UE afin de renforcer la surveillance des marchés de l'énergie qui accorde, par exemple, plus de pouvoirs d'enquête à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER).

L'investissement militaire n'est rien sans la recherche

Avant les annonces du Président de la République durant son discours aux armées le 13 juillet dernier sur une nouvelle loi de programmation militaire, Louis Vogel a pu, au nom de la commission, interroger le ministre des Affaires européennes en séance, en amont de la dernière réunion du Conseil Européen, le 16 juin dernier.

Une étape décisive puisqu'il s'agissait d'entériner le programme « ReArm EU », renommé depuis « Readiness 2 030 », qui vise à mobiliser jusqu'à 800 milliards d'euros pour notre défense.



*Cet engagement
pourrait autant
bénéficier à
l'investissement
militaire qu'à
notre réarmement
scientifique*

Votre sénateur a pu y souligner les enjeux qui s'avèreront les plus prégnants ces prochains mois : « Ces efforts doivent s'accompagner également d'une mobilisation des capitaux privés en accélérant l'Union de l'épargne et de l'investissement, c'est-à-dire en approfondissant l'Union bancaire et financière européenne, ainsi que le recours à la Banque européenne d'investissement ».

De l'initiative au contrôle, une action quotidienne au service des élus et de leurs enjeux

Une proposition de loi pour assouplir le
cadre d'emploi des DGS pour les communes
de moins de 40 000 habitants.

En matière législative, le droit d'initiative est susceptible de revêtir deux formes :

- le dépôt d'un texte complet (un projet de loi s'il émane du Gouvernement, une proposition de loi s'il émane d'un parlementaire) ou le dépôt d'un amendement.
- le Parlement contrôle aussi l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques. Pour cela, il dispose de moyens d'information et d'investigation : questions orales, suivies ou non d'un débat, et questions écrites, posées en dehors des séances parlementaires.

Quelques exemples de l'action de Louis Vogel en matière d'initiative et de contrôle au service des élus seine-et-marnais et des dossiers locaux concrets. →

Sollicité par les élus de la Communauté d'agglomération du Val d'Europe et ceux de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée-de-la-Marne, votre sénateur s'est saisi de la question du cadre d'emploi des directeurs généraux des services des communes de moins de 40 000 habitants. Pour répondre aux attentes des élus, une proposition de loi a ainsi été déposée afin de disposer d'un véhicule législatif permanent.

Au regard de la tension sur le marché de l'emploi public, et plus particulièrement sur des postes à responsabilité, et de la portée restreinte de l'intérim, il s'agit d'assouplir le cadre d'emploi de ces cadres territoriaux pour les communes de moins de 40 000 habitants en autorisant les maires à nommer des agents contractuels ayant occupé un poste à responsabilité au sein de la collectivité depuis une certaine durée.

L'article L. 343-1 du Code général de la fonction publique (CGFP) limite actuellement la possibilité de pourvoir l'emploi fonctionnel de DGS par la voie du recrutement d'un agent contractuel à certaines strates démographiques ; pour



les communes, cette possibilité n'est ouverte que pour celles qui comptent plus de 40 000 habitants. Le texte vient assouplir la règle.

Sensibiliser le Gouvernement dans le cadre du projet éolien en Gâtinais-Val-de-Loing.

Saisi par les élus de la Communauté de communes du Gâtinais Val-de-Loing, les communes de Souppes-sur-Loing, Bagneux-sur-Loing et Poligny, votre sénateur a interrogé le Gouvernement dans le cadre d'une question orale afin de sensibiliser l'ordonnateur public durant l'enquête publique.

Le projet de construction et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Souppes-sur-Loing, Poligny et Bagneux-sur-Loing, baptisé « Parc éolien de la Tonnelle », pose question. L'agglomération Gâtinais Val-de-Loing s'est déjà fortement investie en matière d'énergie renouvelable. L'opposition de ses élus à l'actuel projet privé est parfaitement légitime. La voix des élus doit être entendue. C'est chose faite !



Une question écrite pour des solutions concrètes pour la fonction publique territoriale.

Saisi par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, Louis Vogel a pu questionner le Gouvernement sur un point qui faisait jusqu'à présent l'objet de blocages.

Le sujet : jusqu'à présent, en l'absence de convention avec un centre départemental de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale, une collectivité non affiliée qui recrutait un lauréat inscrit sur une liste d'aptitude tenue par le CDG territorialement compétent, devait rembourser à ce dernier une somme égale aux frais d'organisation du concours ou de l'examen professionnel rapportés au nombre de candidats déclarés aptes par le jury. Sans cadre clair, les centres de gestion ne récupéraient donc pas toujours l'argent, et les trésoreries territorialement compétentes, malgré l'émission de titres de recettes, n'arrivaient pas à contraindre les collectivités débitrices à rembourser l'organisateur du concours. Ce qui occasionnait autant de contentieux et constituait un frein



à la mobilité des fonctionnaires et à l'organisation de notre service public départemental.

Résultat : la question du sénateur a permis d'apporter une réponse claire à ce blocage fonctionnel. Le centre de gestion est maintenant doté d'une procédure claire sur la perception de ces créances et d'un modus operandi pour organiser de façon concrète l'action départementale au service de notre fonction publique territoriale.



**Les membres du groupe
« Les indépendants- République et Territoires »**

- | | |
|--|---|
| 1 Pierre-Jean Verzelen, Aisne
Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport | 6 Jean-Luc Brault, Loir-et-Cher
Commission des affaires économiques |
| 2 Cédric Chevalier, Marne
Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable | 7 Daniel Chasseing, Corrèze
Commission des affaires sociales |
| 3 Jean-Pierre Grand, Hérault
Commission des affaires étrangères et des forces armées | 8 Pierre-Jean Rochette, Loire
Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable |
| 4 Vincent Louault, Indre-et-Loire
Commission des affaires économiques | 9 Emmanuel Capus, Maine-et-Loire
Commission des finances |
| 5 Pierre Médevielle, Haute-Garonne
Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable | 10 Corinne Bourcier, Maine-et-Loire
Commission des affaires sociales |



11 Louis Vogel, Seine-et-Marne
Commission des lois

12 Vanina Paoli-Gagin, Aube
Commission des finances

13 Claude Malhuret (président), Allier
Commission des affaires étrangères et des forces armées

14 Marie-Claude Lermytte, Nord
Commission des affaires sociales

15 Alain Marc, Aveyron
Commission des lois

16 Laure Darcos, Essonne
Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport

17 Dany Wattebled, Nord
Commission des lois

18 Marc Laménie, Ardennes
Commission des finances

Cyril Pellevat, Haute savoie
Commission de le l'aménagement du territoire et du développement durable
(n'apparaît pas sur la photo)

Joël Guerriau, Loire-Atlantique
Commission des affaires étrangères et des forces armées
(n'apparaît pas sur la photo)

Une action concrète pour la Seine-et-Marne

Meaux

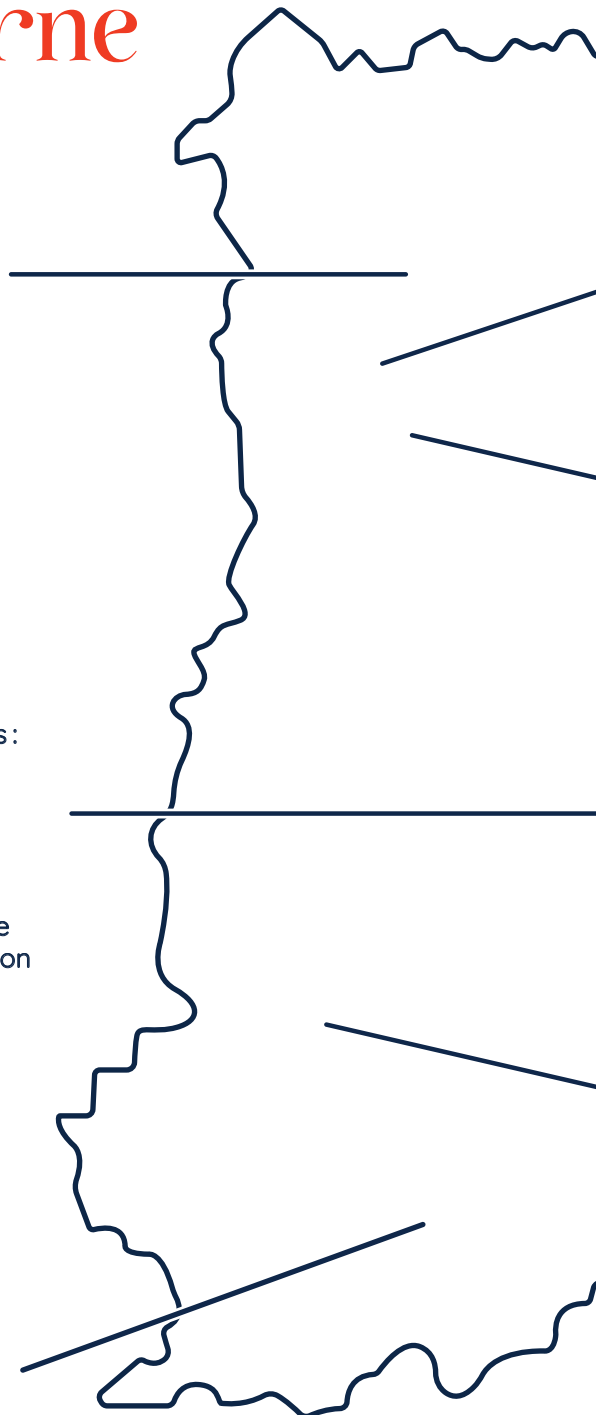
Une belle avancée pour nos communes qui se développent harmonieusement et offrent une vitrine modèle en matière de renouvellement urbain et de parcours résidentiel. Dans le cadre du projet de loi de finances 2025, votre sénateur a pu obtenir par amendement l'extension de l'éligibilité au prêt à taux zéro (PTZ) à toutes les opérations neuves et anciennes sur l'ensemble du territoire, tant pour l'habitat collectif que pour l'habitat individuel. Alors que le marché du logement connaît des difficultés importantes dans nombre de zones du territoire national, il apparaît urgent de créer un « choc de confiance » pour faire repartir les transactions et les constructions, afin de fluidifier le marché.

Provins

Protéger les produits traditionnels par rapport aux produits transformés : C'est l'objet de la proposition de loi déposée au Sénat le 2 avril 2025, visant à « exempter les produits sous signes officiels de qualité, les produits fermiers de l'obligation d'apposition d'un indice Nutri-Score » cosignée par Louis Vogel. Les signes officiels de qualité et d'origine ont pour vocation de garantir des savoir-faire ancestraux, des recettes exigeantes et un ancrage territorial fort. Ils sont le témoignage vivant de pratiques agricoles et artisanales transmises de génération en génération et constituent une part essentielle de notre patrimoine culturel et gastronomique, particulièrement en Seine-et-Marne.

Nemours

Les maires des petites communes rencontrent souvent des difficultés dans la gestion d'immeubles en péril sur le périmètre de leur commune et, plus particulièrement, pour financer des travaux de sécurisation en cas d'insolvabilité du propriétaire. La proposition de loi déposée par Cédric Chevalier (sénateur les Indépendants de la Marne) cosignée par votre sénateur, visant à renforcer la prise en charge par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) du financement des travaux exécutés d'office pour la sécurisation des immeubles prévoit concrètement d'inscrire le principe général d'un taux de subvention à hauteur de 50 % du montant hors taxe des travaux prescrits d'office par un arrêté de mise en sécurité « ordinaire ». Ce texte fera l'objet d'un amendement dans le projet de loi de finances 2026.



Claye Souilly

Dans le cadre du projet de loi de finances 2025, votre sénateur a pu, par voie d'amendement, obtenir la suppression de la TIRUERT (Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Énergies Renouvelables dans les Transports) qui avait été étendue aux carburants d'aviation au 1er janvier 2022. Or, par l'effet de cette taxe, le carburant durable (SAF) était facturé aux compagnies françaises environ 5 000 €/T dans le cadre du dispositif TIRUERT, largement au-dessus de la moyenne européenne (3 500 €/T). Ce différentiel de prix constituait un désavantage concurrentiel pour nos compagnies nationales et paradoxalement, un frein à la décarbonation du secteur alors que l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle et son territoire ont plus que jamais besoin d'un soutien massif pour le secteur aérien.

Bussy-Saint Georges

La proposition de loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux (TRACE) cosignée par Louis Vogel prévoit de nouveaux assouplissements pour répondre aux attentes des élus locaux favorables à un changement de méthode dans la mise en œuvre de l'objectif ZAN en 2050. Les modifications apportées à la proposition de loi initiale comptent rendre les dispositifs plus opérationnels et mieux adaptés aux enjeux locaux et nationaux, pour tracer une trajectoire crédible vers 2050.

Par exemple, l'objectif intermédiaire national de réduction de moitié de l'artificialisation sur la période 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021 et sa déclinaison uniforme dans chaque région a par contre été supprimé au profit d'objectifs intermédiaires différenciés, fixés par les collectivités elles-mêmes

Melun

Amende forfaitaire de 72 euros en cas d'oubli de bagage, pouvoirs des agents de sûreté de la SNCF et de la RATP étendus, peine d'interdiction de paraître dans les transports publics... la loi du 28 avril 2025 relative au renforcement de la sûreté dans les transports cosignée et défendue en séance par votre sénateur, c'est du concret ! Face à la dégradation des conditions de sûreté dans les transports, plusieurs mesures sont actées pour garantir l'efficacité de l'action des acteurs de terrain et la sécurité des voyageurs dont : le renforcement des pouvoirs des agents de la sûreté ferroviaire et RATP, un développement des caméras dans les transports... Un texte majeur pour la plus importante gare de France en flux de voyageurs !

Le carcéral, le pénal et nos territoires



Rapporteur pour avis du budget Justice/administration pénitentiaire dans le cadre du Projet de loi de finances, cette responsabilité, assumée depuis son élection par Louis Vogel, prend un sens particulier à l'aune du prochain projet de loi de réforme pénale, le projet de loi visant à assurer une sanction utile, rapide et effective dit "loi SURE" préparé par le garde des Sceaux, Gérard Darmanin.

L'examen de la loi cadre dite « révolution pénale », initialement programmé cet automne, sera l'occasion d'accélérer le mouvement, tant le traitement de la question carcérale est devenu la pierre angulaire de toute réforme pérenne.

Entretien avec Louis Vogel

Quel est l'objet et la portée de vos travaux comme rapporteur budgétaire pour l'administration pénitentiaire ?

Le président de la commission des lois m'a confié le rapport pour avis annuel dans le cadre du projet de loi de finances pour les missions Justice/administration pénitentiaire dès mon arrivée au Sénat.

Depuis, j'ai pu contribuer à l'examen et l'élaboration du budget de l'administration pénitentiaire qui a dépassé, en 2024, les 5 milliards d'euros en incluant les dépenses relatives aux pensions. Ce niveau historique résulte d'une augmentation des crédits de 1,5 % par rapport à 2023, qui fait suite à des taux de croissance supérieurs à 5 % par an depuis 2019 et même 7 % depuis 2021.

Cette thématique est au cœur de nombreuses politiques publiques qui touchent directement notre département comme le plan de construction de places de prison, la réinsertion ou encore la protection de la jeunesse. Ainsi, Meaux bénéficiera du modulaire récemment acté.

Concrètement, j'ai pu procéder à près de 40 auditions (syndicats, ministères, directeurs d'établissements, ONG, universitaires...) depuis 2023 afin de rédiger un rapport complet et émettre des préconisations, notamment dans le cadre du redéploiement de certaines lignes budgétaires. La solution bâimentaire, le fameux plan « 15 000 », bien que nécessaire notamment pour remplacer les prisons insalubres ou inadaptées, ne pourra pas résoudre à lui seul cette question. Ce constat, j'ai pu le faire dès mon premier rapport. En effet, pour suivre l'évolution actuelle du nombre de détenus, il faudrait construire un établissement par mois.

Nous le savons tous, la surpopulation carcérale est aujourd'hui insoutenable et s'aggrave : près de 85 000 détenus pour 62 000 places et, en pratique, environ 5 000 détenus qui dorment par terre chaque nuit dans nos prisons. Le garde des Sceaux a lui-même constaté que les objectifs du « Plan 15 000 » devaient être revus et privilégié désormais des solutions modulaires adaptées et ambitieuses.

Quel est votre constat et qu'avez-vous dit au Ministre dans le cadre des concertations sur le prochain projet de loi « SURE » ?

Pour que la sanction retrouve tout son sens et son efficacité, appliquons-la le plus rapidement possible après l'infraction, et tenons mieux compte du profil de chaque détenu. Alors que les lois créant de nouvelles infractions sont de plus en plus nombreuses, que le quantum des peines prévu par ces lois est de plus en plus lourd, que les peines prononcées sont de plus en plus sévères et que la durée de détention est de

plus en plus longue, plus de 40 % des peines de prison ferme n'ont pas été exécutées en détention en 2023 en raison de la surpopulation carcérale. De même, en raison de cette surpopulation carcérale, les peines de prison ferme inférieures à un an sont quasi-systématiquement aménagées. Disons-le clairement, notre politique pénale dysfonctionne et est inefficace en ce qu'elle condamne trop et trop tard, ou pas du tout. Ne pas faire exécuter la peine, ou libérer pour faire de la place, constitue un remède pire que le mal. Voilà ce que j'ai pu lui dire.

Lors de l'examen de textes en séance comme en commission, vous avez cité l'exemple des Pays-Bas. Pouvez-vous nous en dire plus ?

L'exemple des Pays-Bas est éloquent. Le Gouvernement néerlandais a réformé sa politique pénale au début des années 2000 pour plus d'efficacité et de rapidité dans les procédures pénales. Aujourd'hui, si la justice néerlandaise envoie en prison pour des durées plus courtes, elle le fait aussi plus souvent (23 % des condamnations contre 15 % en moyenne en Europe). Les peines y sont plus courtes, mais elles sont certaines. Les prisons se vident et la délinquance a diminué.

Les courtes peines sont-elles incompatibles avec les peines alternatives ?

Aujourd'hui, nous avons fait de la prison l'alpha et l'oméga de notre politique pénale alors que cela ne répond pas au problème et que nous n'en avons plus les moyens. La prison ne constitue pas la réponse à tout : il faut des peines alternatives, des



amendes véritablement payées, des travaux d'intérêt général en peine autonome.

Est-ce une question de moyens ?

Le sujet des peines alternatives, peines courtes, TIG, devient un enjeu. Ce sera le fil rouge de mon prochain rapport pour avis budgétaire. J'auditionnerai, par exemple, l'Agence du TIG et de l'insertion professionnelle (Atigip) et la Cour des Comptes pour son rapport publié en mars 2025 « Evaluation de deux peines alternatives à l'incarcération : le travail d'intérêt général et la détention à domicile sous surveillance électronique ». Le déploiement du TIG et de la détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) vus comme de véritables peines sont à la fois capables de constituer des alternatives effectives à l'incarcération tout en étant moins coûteuses (pour le TIG, 1 862 euros ; la DDSE, 2 788 euros, alors que le coût de construction d'une cellule varie entre 150 000 et 190 000 euros).

Ces courtes peines peuvent-elles être une solution aux faits de délinquance ? Pouvez-vous l'illustrer localement ?

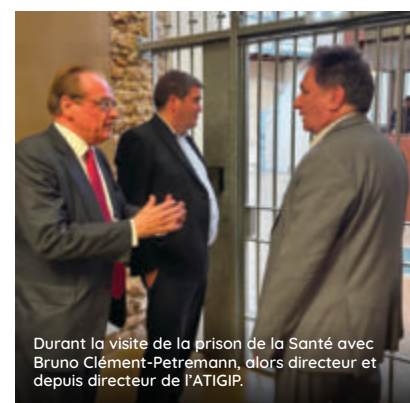
La délinquance banale, celle qui dégrade notre vie quotidienne, est celle qui nous affecte le plus. Or, pour cette délinquance – la petite et la moyenne –, il faut bien remarquer que la plupart des indicateurs sont en hausse. Mais aujourd'hui, la réponse de

la Justice n'est pas efficace, en ce qu'elle condamne trop tard ou pas du tout.

Lors d'échanges avec les élus de Magny-le-Hongre, les élus m'ont alerté sur les délais d'exécution de peines après une série de cambriolages sur la commune. Les policiers du commissariat de police nationale de Lagny-sur-Marne ont rapidement compris que la série n'était pas liée à une délinquance d'opportunité mais qu'il s'agissait du ou des mêmes auteurs. Les policiers ont agi vite et bien et appréhendés les auteurs. Pour autant, les peines tardent à tomber puis à être exécutées.

Quelles solutions ?

Nous travaillons avec quelques députés à une proposition de loi sur des juges de proximité qui permettrait un prononcé rapide des peines et surtout des peines plus adaptées et donc plus rapidement mises en œuvre. J'entends aussi, à travers mon rapport, compléter le futur projet de loi pénal afin d'offrir un vrai cadre pour les TIG. Oui, la prison n'est pas la réponse à tout : il faut des peines alternatives, des amendes véritablement payées, des travaux d'intérêt général en peine autonome.



Durant la visite de la prison de la Santé avec Bruno Clément-Petremann, alors directeur et depuis directeur de l'ATIGIP.

Une réforme sur le vote des détenus menée du Sénat à l'Assemblée par votre sénateur

Laure Darcos, sénatrice de l'Essonne, n'a pas hésité en sollicitant Louis Vogel, son collègue au groupe Les Indépendants, pour porter au Sénat et contribuer à son adoption à l'Assemblée Nationale, la proposition de loi dont elle est l'auteur, visant à réformer le vote des détenus.

Explications. Les détenus, comme l'ensemble de nos concitoyens, ont la possibilité de participer à la vie démocratique - sous réserve qu'ils n'aient pas été privés de leurs droits civiques - au travers d'un vote exprimé par correspondance depuis une réforme en date de 2019.

Très concrètement, pour voter par correspondance, ceux-ci doivent demander à être inscrits sur la liste électorale de la commune chef-lieu du département ou de la collectivité d'implantation de l'établissement pénitentiaire.

Le saviez-vous ? Le Conseil d'Etat, en 2019, relevait que, dans au moins six communes chef-lieu, le nombre d'électeurs susceptibles d'être inscrits au titre du nouveau dispositif représentera plus de 5 % du nombre total d'électeurs inscrits. Dans plusieurs autres communes, dont Alençon, Bordeaux, Pontoise et Bobigny, c'est plus de 2 %.

Le fait d'inscrire des centaines de détenus sur une seule commune, fût-elle chef-lieu de département, alors qu'ils n'ont en réalité aucun lien avec cette commune, pose une difficulté qui n'a pas été anticipée par le législateur il y a 6 ans.

Exemple le plus frappant : celui d'Évry-Courcouronnes. Les détenus de la prison de Fleury-Mérogis susceptibles de voter sont au nombre de 1 300, ce qui représente... 9 % des votants de la commune Évry-Courcouronnes aux législatives de 2024, par exemple. Ces votes sont donc susceptibles de faire basculer le résultat d'une élection locale, alors qu'il s'agit d'électeurs sans lien avec la commune. Cette situation expose les résultats de ces élections à des recours judiciaires en raison des niveaux de participation, qui peuvent être faibles, et des écarts, qui sont souvent étroits. Ce que change le texte : pour les élections à



Avec Muriel Jourda, présidente de la commission des lois et Alain Marc, Vice Président du Sénat.



En audition avec les représentants syndicaux de l'administration pénitentiaire.



En visite au centre de Fleury-Mérogis avec notamment, Laure Darcos, sénatrice de l'Essonne.

circonscription unique (élection présidentielle, élections européennes et référendums), le système de vote par correspondance est maintenu, puisque les voix sont comptabilisées à l'échelle nationale. Dans ce cas, le fait de centraliser les votes des détenus dans la commune chef-lieu du département où ils sont écroués ne pose pas de problème.

Pour les élections locales, en revanche, la commission des lois a supprimé ce système, laissant aux détenus le choix de l'autorisation de sortie ou du vote par procuration. Sur ce dernier point, la proposition de loi a d'ailleurs élargi la liste des communes au sein desquelles il est possible pour les détenus de s'inscrire à celle de leurs descendants.

Le texte adopté propose donc l'instauration d'un système mixte : procuration ou autorisation de sortie pour les élections locales, vote par correspondance dans la commune chef-lieu du département pour les élections nationales.

Un vote conforme Sénat/Assemblée et un texte promulgué : en lien constant avec Laure Darcos, le cabinet du ministre délégué à l'Intérieur, Louis Vogel a pu peser dans le vote conforme de ce texte à l'Assemblée nationale, en avril dernier. Fait assez rare pour être soulevé, la loi est ainsi promulguée pour une application dès les prochaines élections municipales de 2026.

Une action pour notre sécurité locale



Proposition de loi relative à la composition des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Les CLSPD et CISPD constituent l'un des acteurs majeurs de la prévention. Pourtant, depuis la loi du 21 mars 2024 sur le statut des élus locaux, les Départements n'avaient plus de représentants de droit au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Alertés par des élus, l'assemblée des Départements de France et le Sénat ont engagé une démarche auprès du ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, pour lui demander de réintégrer les départements au sein des CLSPD/CISPD. La réponse s'est concrétisée par le vote d'une proposition de loi dont Louis Vogel était le rapporteur.

Explications. Les sénateurs ont adopté, en juin, en première lecture, la proposition de loi visant à restaurer la place des départements au sein des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD ou CISPD). Jusqu'ici fixée par décret, la

composition de ces instances partenariales a été rendue au législateur par la loi du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux. Ce faisant, la loi avait omis le Département qui est pourtant, comme l'a rappelé Louis Vogel, « l'un des principaux contributeurs de ces conseils ». Depuis lors, les présidents de conseil départemental n'étaient plus membres de droit, comme ils l'étaient auparavant, mais membres facultatifs.

Le rétablissement du Département était donc attendu, d'abord au regard de ses compétences en

matière d'action sociale (aide sociale à l'enfance, prévention spécialisée, prévention des violences intrafamiliales...) qui toutes concourent à la prévention de la délinquance. Et parce que sa présence, poursuit Louis Vogel, « favorise le développement d'approches partenariales en matière de lutte contre la délinquance », et que « certains départements consentent aujourd'hui des efforts substantiels pour financer des équipements de vidéoprotection, au bénéfice notamment de communes rurales qui ne pourraient pas les payer elles-mêmes », conclut-il.

Le Département au cœur du continuum de sécurité

La prévention de la délinquance exige une mobilisation de tous les acteurs, chacun dans l'exercice de ses compétences. C'est pourquoi Louis Vogel, dans le cadre de ces auditions, s'est attaché à entendre une multitude d'acteurs et d'échelle différente de villes comme Montpellier, Vernon ou Bordeaux, des conseils départementaux (Seine-et-Marne, Cher), l'association des maires de France, France Urbaine les représentants du Parquet, les associations de prévention. Il explique : « Cette action concertée entre l'ensemble des acteurs de terrain doit être animée par les élus locaux, qui, parce qu'ils sont en première ligne, connaissent précisément les enjeux et les signaux faibles ».

Lors de la discussion, les sénateurs ont également adopté un amendement visant à faciliter l'association de communes tierces aux réunions du CLSPD. La loi du 21 mars 2024 avait fixé deux conditions : que la commune soit limitrophe et qu'elle compte moins de 5 000 habitants. Un amendement fait sauter ces deux restrictions.

Cette proposition de loi, coordonnée avec le cabinet de François-Noël Buffet, ministre délégué à l'Intérieur, s'inscrit dans le cadre des projets de loi sur la sécurité civile et sur les polices municipales, future stratégie nationale de prévention qui ont vocation à être présentés au Parlement à l'automne, indépendamment du contexte gouvernemental.

Un projet de loi sur les Polices Municipales issu de la Commission des lois du Sénat

Une police municipale renforcée, c'est l'idée du projet de loi présenté par le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, François-Noël Buffet. Interrogé par Louis Vogel en audition en Commission des lois, le 21 mai dernier, le ministre a pu développer les priorités de ce futur projet de loi, issu d'une mission d'information de la Commission des lois du Sénat. Ce texte devrait être mis à nouveau à l'examen du Parlement ou être intégré à un projet de loi sécurité plus vaste.

Une « boîte à outils »

Ce projet de loi doit être adopté parce que « *les maires souhaitent pouvoir réagir et organiser sur leur territoire la sécurité* » a expliqué Louis Vogel. Le ministre délégué parle de « boîte à outils »

donnée aux maires « *pour leur permettre d'aller plus loin s'ils le souhaitent* ». Ces derniers restent indépendants dans leurs décisions concernant les missions de la police municipale sur le territoire de leur commune. « *Le souhait du ministère est de s'inscrire dans un continuum de sécurité dans la mesure où les polices municipales représentent la troisième force de sécurité nationale* », a souligné François-Noël Buffet.

Quelles seront les nouvelles compétences des policiers concernés ?

Les policiers municipaux pourraient notamment inspecter les véhicules, saisir des trottinettes ou des objets dangereux, utiliser plus de technologies de captation d'images ou accéder à davantage



de fichiers de police. Ils pourront également dresser certaines amendes, pour réprimer des infractions telles que l'usage de stupéfiants, ou le squat de halls d'immeubles.

François-Noël Buffet évoque également la possibilité, pour les 28 000 policiers municipaux français, de délivrer des amendes forfaitaires délictuelles, pour des comportements qui ne sont pas acceptables, comme l'occupation d'un hall d'immeuble.

Agir pour la sécurité routière

Chaque année, plus de 3 000 personnes en moyenne meurent sur la route. Ces morts, pour beaucoup d'entre elles, auraient pu être évitées. Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, l'alcool est responsable de 23 % des accidents mortels, la prise de stupéfiants de 13 %, la vitesse excessive de 28 %.



Louis Vogel était l'orateur de son groupe durant la discussion générale sur l'adoption de la proposition de loi créant l'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière, le 1er juillet dernier.

« *Cette proposition de loi créant l'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière est une réponse concrète à ce terrible constat* » a pu défendre votre sénateur à la tribune en poursuivant : « *D'abord parce qu'elle met fin à la seule qualification d'homicide involontaire, en intégrant au Code pénal un nouveau chapitre sur l'homicide routier, répondant*

ainsi à d'anciennes attentes du milieu associatif et des familles de victimes. Une avancée avant tout symbolique pour mieux qualifier pénalement les comportements à risque : conduite sous emprise, sans permis, refus d'obtempérer, grands excès de vitesse ».

Aussi, cette proposition de loi créant l'infraction d'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière, déjà approuvée par les deux chambres en 2024 avant que la dissolution de l'Assemblée ne vienne interrompre son cheminement parlementaire, a-t-elle de nouveau reçu le feu vert des députés le 3 juin, puis du Sénat.



Hommage à Jacques Marinelli

Jacques Marinelli, un sportif d'exception (la Perruche pour les amateurs de cyclisme), un self-made man, un grand maire de Melun, un grand homme, vient de nous quitter à l'âge de 99 ans.

Contre vents et tempêtes, il a œuvré pour que Melun redevienne une ville attractive et dynamique : il est, notamment, à l'origine de la piétonisation du centre-ville.

Son sens du contact et des relations humaines lui avait permis de devenir un chef d'entreprise respecté et un maire reconnu de tous et aimé.

Il est resté jusqu'au bout à nos côtés, continuant de participer aux événements festifs que la Ville organisait. C'est à juste titre que le Complexe sportif de Melun, et la rue qui y conduit, s'appelle désormais Jacques Marinelli.

Jacques m'a inspiré et m'a prodigué ses conseils et son soutien « paternel » tout au long de mes mandats de maire et de président de l'agglomération. Jacques restera toujours dans notre mémoire. Les Melunaises et les Melunais ne l'oublieront pas.

La Seine-et-Marne au Sénat

Parce qu'il s'agit bien autant d'apporter du Sénat en Seine-et-Marne que de la Seine-et-Marne au Sénat, nous avons souhaité partager ici quelques moments de convivialité, d'échanges, de ces visites et réunions de travail, qui façonnent un mandat sénatorial, que cela soit sur le terrain ou au Palais du Luxembourg, toujours à vos côtés. Échanger avec les plus jeunes, sensibiliser à l'action parlementaire, un impératif de mandat et un plaisir sans cesse renouvelé, que ce soit avec le conseil municipal des jeunes de Rubelles, celui de Claye-Souilly, de Maincy, les lycées de Saint-Aspais à Melun, l'IEP de Fontainebleau et bien d'autres encore.

Une agora des territoires, en vous recevant dans le cadre de rencontres traditionnelles comme celle de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine, ou nouvelle autour des élus des agglomération de

Marne-la-Vallée ou d'un diner de travail avec les élus de Bussy Saint-Georges, Fontainebleau, Coulommiers. Une agora de convivialité également : de Moussy-le-Neuf à Arville, de Vaires-sur-Marne à Jaignes, notre département dans toute sa pluralité a répondu présent pour un événement désormais inscrit dans tous les agendas : la réception de Louis Vogel dans le cadre du congrès des maires !

Plus de 150 élus, maires, adjoints, conseillers municipaux réunis pour un moment de bonne humeur et d'échanges, ponctués naturellement d'une visite des lieux. Rendez-vous le 18 novembre prochain pour l'édition 2025 !





- 1 - Réception lors du congrès des maires, 150 élus rassemblés
- 2 - La majorité municipale de Bussy Saint-Georges au rendez-vous
- 3 - Le plaisir de recevoir les élus de Coulommiers avec Laurence Picard, maire, et Sophie Deloisy, conseillère départementale
- 4 - Le conseil municipal des enfants de Coulommiers plus citoyens que jamais !
- 5 - Les apprentis citoyens de l'école Isabey de Montévrain à la découverte de l'institution
- 6 - Congrès des maires : 150 élus au rendez-vous
- 7 - Réception du conseil municipal de Fontainebleau

- avec Julien Gondard, maire, et Frédéric Valletoux, député
- 8 - Avec une partie de la liste « Rassemblés pour la Seine-et-Marne » une équipe soudée !
- 9 - Recevoir l'Institut d'Etudes Politiques de Fontainebleau : une évidence au Sénat !
- 10 - Traditionnelle réception des élus de Melun Val de Seine, 100 convives au rendez-vous
- 11 - Le conseil municipal des enfants de Claye Souilly bien accompagnés par les élus seniors Jean-Luc Servièrès, maire, et Julien Bouis, 1er adjoint : la relève est assurée !

Avec vous en Seine-et-Marne

Présent lors 1er Forum de l'appui territorial aux collectivités locales à Melun sous la houlette de M. le Préfet, des présidents de l'AMRF 77 ainsi que l'AMF77 François Deysson et Guy Geoffroy, à la pose de la première pierre du pôle santé à Bois-le-Roi, pour l'inauguration du stade de la Montévrain Sport Académie, comme aux cérémonies du 8 mai à Claye-Souilly, et Lagny-sur-Marne pour plus de citoyenneté pour nos jeunes, votre sénateur soutiendra toujours ceux qui rendent plus belle la Seine-et-Marne !

De même, qu'à Mormant avec les représentants de la Brie Nangissienne, à Fontainebleau avec l'équipe municipale ou auprès des élus de Coulommiers pour la Foire Internationale aux Fromages et aux Vins, du nord au sud, à l'Ecole Nationale Supérieure de la Police à Cannes-Ecluses, être sénateur, c'est être au plus près de vos préoccupations.

Notre département est plein d'énergie !



1



2



3



1 - Cérémonie à l'Ecole nationale supérieure de la Police (ENSP) à Cannes-Ecluse, avec Denis Miguet, maire et Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur

2 - En débat avec les élus de Bussy Saint-Georges

3-23e cérémonie de remise des diplômes du master droit et stratégie dispensé par Panthéon-Assas Université et l'Académie militaire de la Gendarmerie Nationale, implantée à Melun.

4 - A l'inauguration du salon de l'association des maires d'Ile-de-France en présence du président Stéphane Beaudet, et Valérie Pécresse, présidente de Région

5 - A la rencontre des élus de Magny-le Hongre autour du maire Véronique Flament-Björstål

6 - Avec Yannick Guillo, président, et Pierre-Yves Nicot, maire, pour les rencontres de l'Habitat de la Brie Nangissienne à Mormant

7 - A la cérémonie de commémoration du 8 mai 45 à Melun avec Kadir Mebarek, maire

8 -Magnifique cérémonie d'accès à la citoyenneté à Lagny-sur-Marne, avec Jean-Paul Michel, maire

9 - Au congrès de l'association des maires de Seine-et-Marne avec Achille Hourdé, maire de Jaignes

10- Inauguration du pôle santé de Bois-le-Roi avec le maire David Dintilhac

11 - Inauguration du stade de la Montévrain Sport Académie, avec Christian Robache, maire, Bouchra Fenzar-Rizki, Vice-Présidente du Département et Jean-François Parigi, président du Département

12 - Avec les élus du Conseil Municipal des Enfants de Montévrain

Retour sur les cérémonies de vœux !

De Serris, à Fay-les-Nemours, en passant par Chelles, Marne-et-Gondoire, Val d'Europe Agglomération, Epamarne, Melun, Ferrières-en-Brie, Rubelles, Jossigny, ... la nouvelle année ne pouvait être fêtée qu'avec vous !

La diversité de notre territoire et le dynamisme de nos élus s'illustrent lors des cérémonies de vœux au cours desquelles les projets d'avenir sont déclinés. En janvier, une vingtaine de cérémonies étaient ainsi au programme. Ce n'est que partie remise pour les autres !





1 - À Cannes-Ecluse, Denis Miguet maire et Michel Gonord, maire de Champagne-sur-Seine et député suppléant.

2 - Aux vœux du Medef Seine et Marne, aux côtés de son président Loïc Gauthier.

3- Avec les élus de Marnes-et-Gondoire et de Paris Vallée de la Marne lors des vœux de Ferrières-en-Brie

4- A Fay-les-Nemours, aux côtés du maire Christian Peutot et de son équipe.

5 - Aux vœux de Ferrières-en-Brie aux côtés de Mireille Munch.

6 - Avec Nathalie Tortrat à Gouvernes

7 - Toujours un plaisir de se rendre aux vœux de Rubelles avec Françoise Lefebvre.

8 -Ils aménagent la cité, pensent la ville de demain et œuvrent au quotidien pour les administrés de Marne-la-Vallee, d'EpaMarne EpaFrance, avec son

nouveau président François Bouchart, au Val d'Europe ici représenté par Thierry Cerri, Paris-Vallée-de-la-Marne et Guillaume-le-Lay-Felzyne comme Marne-et-Gondoire avec Jean-Paul Michel, l'innovation et l'action seront au rendez-vous en 2025 !

9 - 2025 est déjà sur les rails pour Brice Rabaste et son équipe !

10 -Melun Val de Seine toujours en pleine mutation ! Bravo à Franck Vernin, aux maires et aux équipes de l'agglomération !

11- Une année 2025 à énergie positive pour les vœux de Marne et Gondoire ! Avec Arnaud Brunet, maire de Pomponne et Olivier Colaisseau, maire de Chanteloup-en-Brie

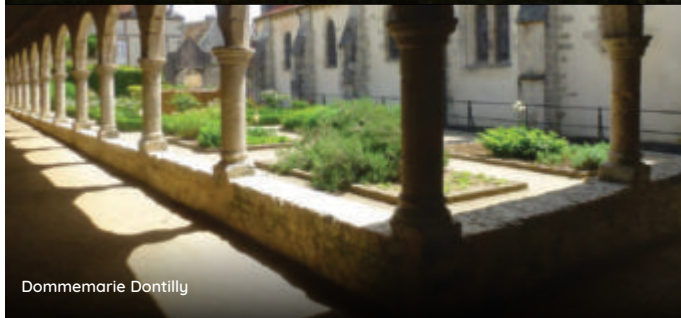
12 - Encore un discours plein de vie de Philippe Descrouet, une déclaration d'amour à sa ville de Serris. Bravo aux agents et à l'équipe municipale



Bailly Rommainvilliers



Crécy-la-Chapelle



Dommemarie Dontilly



Jouy-sur-Morin, l'église Saint Pierre Saint Paul



La Ferté Gaucher



Lagny-sur-Marne



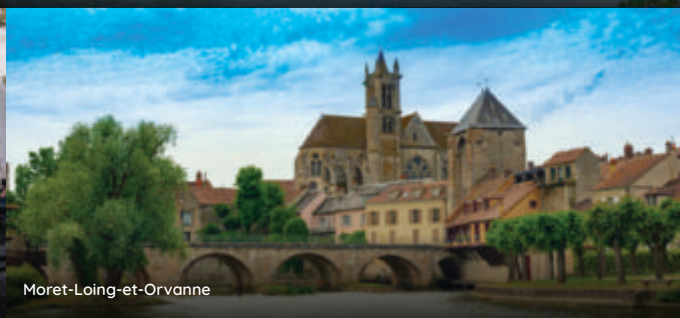
Lesigny



Meaux



Melun



Moret-Loing-et-Orvanne



Mormant



Roissy-en-Brie